



...le rapport d'information sur le projet de loi de finances pour 2022

## RENSEIGNEMENT ET PROSPECTIVE DE DÉFENSE : DES MOYENS À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS ?

Rapport d'information n° 217 (2021-2022) de MM. Pascal ALLIZARD et Yannick VAUGRENARD, sénateurs, sur les crédits de l'environnement et de la prospective de la politique de défense.

D'un montant de 1,77 milliard d'€, en hausse de 5,6 % par rapport à 2021, le budget pour 2022 du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » dépasse l'objectif de croissance fixé par la LPM 2019-2025 dont la hausse pour l'ensemble de la mission « Défense » est de 3,9 %.

Cette évolution confirme le maintien au rang des priorités du ministère des armées des missions stratégiques que représentent la recherche et l'exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France, la préparation des capacités militaires futures par la recherche et l'innovation. Toutefois, **la trajectoire budgétaire 2022 est inégalement répartie.**

En matière de **renseignement**, la priorité est donnée à la **modernisation de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)** dont les crédits passeront de 18,4 M€ à 35,4 M€, soit + 92,4 %. En revanche, après une hausse de 11 % des crédits dédiés en 2021, on observe une **contraction de 3,6 % des crédits de fonctionnement, d'équipement et d'intervention de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)**. La progression des crédits de personnel au titre du programme 212 doit être soulignée mais elle ne fait qu'accroître l'attention portée par les rapporteurs à la probable **sous-dotation de la DGSE et de la DRSD en crédits de fonctionnement.**

En matière de **recherche et innovation**, l'engagement de porter à 1 milliard d'€ les crédits d'études amont est respecté. Toutefois, **trois points de vigilance majeurs** sont soulevés :

- la **mobilisation effective des crédits d'études amont** supplémentaires ;
- la dotation de l'**Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)** ;
- l'accès au **financement bancaire des PME et PMI** de la base industrielle et technologique de défense (BITD).

### 1. LES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES DE LA LPM 2019-2025 SONT TENUS MAIS INÉGALEMENT RÉPARTIS



Hausse globale du budget du programme 151 est inégalement répartie...



... entre 0,8 % pour le renseignement (DGSE et DRSD)...



... et 11 % pour le financement de la prospective de défense relative aux études amont.

Entre les crédits votés en LFI 2021 et la prévision du PLF 2022, le programme 144 progresse de 93 M€ essentiellement fléchés vers la prospective de défense (+ 90 M€). Compte tenu de l'actualisation de la revue stratégique 2021, actant l'apparition de menaces nouvelles et la montée en puissance de compétiteurs régionaux, en méditerranée orientale et au Moyen-Orient, cet **effort accru en matière de recherche et d'innovation** s'inscrit dans l'analyse que fait la direction générale des relations internationales et de la stratégie, en charge du pilotage du programme 144, sur « **les stratégies hybrides [qui] nous imposent une agilité inédite** »<sup>1</sup>. Cette priorité est bien prise en compte au profit de la prospective de défense (cf. tableau ci-dessous).

#### Évolution des crédits de paiement du programme 144

(en millions d'euros)

|   | LFI 2021       | PLF pour 2022  | Évolution 2021-2022 |
|---|----------------|----------------|---------------------|
| <b>Action 3 : Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France</b> | <b>406.3</b>   | <b>409.5</b>   | <b>0,8%</b>         |
| Sous-action 3-1 Renseignement extérieur   | 387.9          | 374.1          | -3,6%               |
| Sous-action 3-2 Renseignement de sécurité de défense  | 18.4           | 35.4           | 92,4%               |
| <b>Action 7 : Prospective de défense</b>  | <b>1 237.7</b> | <b>1 327.7</b> | <b>7,3%</b>         |
| Sous-action 7-1 Analyse stratégique   | 9.3            | 8.7            | -6,5%               |
| Sous-action 7-2 Prospective des systèmes de forces  | 22.3           | 22.6           | 1,3%                |
| Sous-action 7-3 Etudes amont  | 901.0          | 1 001.8        | 11,2%               |
| Sous-action 7-4 Gestion des moyens et subventions   | 305.1          | 294.6          | -3,4%               |
| <b>Action 8 : Relations internationales et diplomatie de défense</b>                              | <b>40.7</b>    | <b>41.3</b>    | <b>1,5%</b>         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 684.7</b> | <b>1 778.4</b> | <b>5,6%</b>         |

Source : DGRIS

Mais les rapporteurs remarquent que **le budget du renseignement extérieur marque le pas – peut-être au plus mauvais moment –** alors que s'accumulent les adversités provenant de nos compétiteurs (comportements agressifs dans l'espace de la part de la Russie, expérimentation de planeurs hypersoniques transcontinentaux par la Chine, menaces cyber tous azimuts, etc.) mais aussi de nos propres alliés, qu'il s'agisse du retrait américain précipité d'Afghanistan, de l'annulation du contrat australien des sous-marins Naval Groupe de classe Attack au profit de l'alliance AUKUS, ou encore de la survenue de coups d'état au Mali et dans d'autres pays partenaires d'accord de défense avec la France.

Plus que jamais, le contexte stratégique nous impose de décrypter les signaux faibles pour prévenir les attaques les plus immédiates et les menaces de demain. **La fonction de recherche et d'anticipation du renseignement doit être renforcée, sans attendre la prochaine marche budgétaire de 2023**, pour légitimement éprouver la fiabilité de nos partenaires, pour rester influents et écoutés.

Si notre ambition en matière de souveraineté nationale doit rester élevée, **la question se pose de réorienter nos moyens pas seulement pour se maintenir à niveau dans la compétition internationale** (expérimentation de capacités spatiales, poursuite de l'effort sur les technologies de rupture et de dissuasion, etc.) **mais surtout pour rattraper nos compétiteurs directs et nos partenaires** (développement de solutions souveraines d'outils cyber, capacités d'observation sur tout le spectre des moyens de renseignement, etc.). Il s'agit de **conforter nos domaines d'excellence sans accumuler les retards sur d'autres priorités** (drones, effectifs cyber combattants, etc.).

<sup>1</sup> Alice Guitton, directrice générale des relations internationales et de la stratégie (entretien du 6 mai 2021 paru dans AIR&COSMOS n° 2757 du 12 novembre 2021).

## 2. CLARIFIER NOS OBJECTIFS POUR LE RENSEIGNEMENT : SE MAINTENIR À NIVEAU OU RATTRAPER NOS CONCURRENTS ?

Fixés à **409 M€**, l'évolution des crédits de l'action 3 « **Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France** », en hausse de seulement 0,8 %, est très fortement contrastée entre une baisse des dépenses de fonctionnement, d'équipement et d'intervention de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et une progression de 92 % de ceux de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) pour laquelle l'année 2022 correspondra à un saut qualitatif majeur.

### La hausse des crédits de la DGSE marquera une pause en 2022, au plus mauvais moment ?

Après la hausse de 11 % de ses crédits en 2021, qui ont atteint 388 M€, **le budget de la DGSE fléchira de 3,6 % en 2022 pour s'établir à 374 millions d'euros**. Tandis que les dépenses de fonctionnement resteront stables à 197 M€, la réduction impactera plus particulièrement les dépenses d'investissement (177 M€ contre 190 M€ en 2021) et dans une moindre mesure les dépenses d'intervention (235 000 € pour 2022 au lieu de 280 000 €). Cette « pause » budgétaire est présentée comme conforme à la trajectoire prévue en LPM, la prochaine marche devant intervenir en 2023 conformément à l'engagement d'abonder de 45 M€ supplémentaire le budget de la DGSE tous les 2 ans à partir de 2021.

Les dépenses de personnel (titre II) de la DGSE sont prises en charge par le programme 212. Elles représenteront 498 M€ en 2022 pour 5745 ETPT (contre 492 M€ en 2021 pour 5641 ETPT<sup>1</sup>) mais **cet effort en matière d'effectif reste insuffisant pour maintenir le budget global de la DGSE pour 2022 (872 M€ y compris le titre II) au niveau de 2021 (880 M€)**. En complément de ce plafond d'emploi, la ministre des armées a annoncé le recrutement de « 770 cyber-combattants en plus des 1 100 initialement prévus »<sup>2</sup> d'ici à 2025 afin de porter leur nombre total à 5 000. Il est prévu que la DGSE bénéficie d'une part importante de ces créations de postes, dont une partie dès 2022.

**La course technologique et l'augmentation des effectifs techniques sont la condition sine qua non pour ne pas décrocher par rapport à nos alliés notamment britannique et américain.** Cela pose la question de l'attractivité des conditions de recrutement et de fidélisation par rapport aux niveaux de rémunération du secteur privé dans le numérique et le cyber, donc d'un effort accru sur les crédits de titre II.



Plus de **35 000 agents** au sein de la National Security Agency (NSA)



Environ **6 500 agents** pour le seul Government Communications Headquarters (GCHQ) sans compter les effectifs du MI6 et du MI5



Environ **2 700 ETPT** au sein de la direction technique de la DGSE soit environ 50 % du nombre total d'ETPT



Plus de **1 000 agents** au département technique et télécommunication du Bundesnachrichtendienst (BND) sur un total de 6 500 agents

Source : données ouvertes

<sup>1</sup> Ce niveau d'équivalent temps plein travaillé correspond à environ 7 100 agents.

<sup>2</sup> Annonce de la ministre des armées du 8 septembre 2021 à l'occasion du Forum International de la Cybersécurité (FIC).

L'accroissement de la puissance capacitaire du service (cf. encadré ci-dessous) passe également par le **projet de déménagement du siège de la DGSE du boulevard Mortier à Paris vers le Fort neuf de Vincennes** afin de disposer d'une emprise de 380 000 m<sup>2</sup> et de 6 000 postes de travail en un même lieu. En application de l'annonce présidentielle du 6 mai dernier, le projet dont le coût estimatif est de **1,4 milliard d'€**, a d'ores et déjà commencé sous l'actuelle LPM, avec la notification du marché principal du projet nouveau siège ainsi que la poursuite du programme de rénovation des bâtiments existants sur l'ensemble des emprises du service (440 M€), et se poursuivra principalement durant la prochaine LPM (890 M€ auxquels s'ajouteront les frais d'aménagement du Fort pour l'hébergement Sentinelle et le réaménagement des locaux libérés sur le dite Mortier).

#### **Les priorités de la DGSE définies par le plan stratégique dans le cadre de la LPM**

- o Garantir la résilience des infrastructures ;
- o Accroître les capacités d'action ;
- o S'adapter aux menaces cyber et à l'accélération des enjeux technologiques (numérique et espace) ;
- o Mutualiser des dispositifs techniques au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement ;
- o Poursuivre les projets d'infrastructure (dont le lancement du marché principal pour l'opération de déménagement à Vincennes).

---

## **2022 : une année de modernisation majeure pour la DRSD, « le premier service enquêteur de France »**

---

Premier service enquêteur de France avec une cible de 350 000 enquêtes administratives réalisées en 2021, la DRSD va connaître en 2022 une transition majeure et inédite justifiant une **hausse de 92 % de ses crédits de paiements** : ceux-ci passeront de 18,4 M€ (hors dépenses de personnel) à 35,4 M€. Cette progression est concentrée sur des dépenses d'investissement sur les projets suivants :

- o La construction d'un **nouveau bâtiment de 646 places pour la direction centrale** ;
- o Le développement d'un **système d'information de renseignement de contre-ingérence de défense** (SIRCID) et des capacités techniques cyber ;
- o La **poursuite de l'automatisation du processus d'habilitation**.

Le budget d'investissement pour 2022 s'établira à 23 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros en 2021. Dans le même temps, les dépenses de personnel prises en charge par le programme 212 vont augmenter : de 124,72 millions d'euros pour 2021, elles s'établiront à 131,98 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 5,8 %. Par rapport à 2021 où les effectifs étaient de 1 540 agents, le niveau des effectifs prévu pour 2022 poursuivra sa progression à 1 590 ETPT dans l'objectif d'atteindre en 2024 un total de 1 700 agents.

À l'inverse, les dépenses de fonctionnement vont diminuer : de 13,57 M€ pour 2021, elles baisseront de 9,2 % pour s'établir à 12,32 M€ en 2022. Les rapporteurs s'interrogent sur la sincérité de cette prévision alors même que la consommation de crédits en 2020, qui a été de 13,21 M€, s'est établie dans un contexte de baisse d'activité liée à la crise sanitaire (réduction des missions et notamment des déplacements aériens, non remplacement de véhicules de fonction, etc.). Compte tenu du retour à une activité « normale » en 2022, **cette courbe de réduction des dépenses de fonctionnement n'est-elle pas « trop volontariste » ou sous-budgétée** alors même qu'il est fait état de menaces nouvelles sur nos sites de défense et les entreprises de la BITD ?

### Observations des rapporteurs pour la DGSE et la DRSD

L'année 2022 se présente comme une marche très importante dans la montée en puissance de la DGSE (recrutements et développements cyber) et de la DRSD (crédits d'investissement presque quintuplés, hausse des effectifs), mais **deux motifs de vigilance demeurent** :

- Les crédits de fonctionnement de la DGSE restent au même niveau que l'année précédente et ceux de la DRSD baisse de plus de 9 %. La perspective d'ouvertures de crédits supplémentaires en 2022 apparaît d'ores et déjà probable et souhaitable ;

- L'objectif stratégique de la LPM 2019-2025 est-il à la hauteur des besoins de rattrapage capacitaire ou ne se limite-t-il pas qu'à un simple maintien à niveau ?

## 3. LA PROSPECTIVE ET L'INNOVATION DE DÉFENSE AU DÉFI DU FINANCEMENT PUBLIC ET PRIVÉ

### + 11 % pour 2022 : l'engagement de la LPM de porter à 1 milliard les crédits des études amont est tenu

Les crédits de paiement affectés aux études amont sont en **hausse conformément à la trajectoire de la LPM** : de 821 M€ en LFI 2020, ils ont progressé à 901 M€ en 2021 et atteindront 1 milliard d'€ pour 2022. S'y ajouteront pour 2022, 117 M€ de subventions de recherche et technologie (R&T), en baisse par rapport à 2021 (132,9 M€ en LFI 2021).

La contribution de la DGRIS met en lumière les priorités du PLF 2022 sur les technologies de rupture et les démonstrateurs innovants. Les principaux engagements concernent la préparation du renouvellement des capacités de renseignement et de télécommunications spatiales, les études du MGCS (Main Ground Combat System) en coopération franco-allemande, les technologies qui concourent au Système de combat aérien du futur (SCAF), aux évolutions du programme Rafale et des planeurs hypersoniques. Les nouvelles thématiques d'innovation incluent la lutte anti-drones, l'hypervélocité, le quantique et l'énergie.

#### Répartition des crédits d'études amont par domaine d'innovation

(en millions d'euros)

|  | LFI 2021   | PLF 2022    | Part du total | Evolution 2021/2022 |
|--|------------|-------------|---------------|---------------------|
| Dissuasion                             | 191        | 202         | 20%           | 6%                  |
| Aéronautique et missiles               | 229        | 258         | 26%           | 13%                 |
| Information et renseignement classique | 123        | 103         | 10%           | -16%                |
| Espace                                 | 42         | 85          | 8%            | 103%                |
| Naval                                  | 28         | 42          | 4%            | 50%                 |
| Terrestre, NRBC et santé               | 93         | 71          | 7%            | -24%                |
| Technologies transverses               | 78         | 106         | 11%           | 36%                 |
| Recherche et captation innovation      | 117        | 135         | 13%           | 15%                 |
| <b>Total</b>                           | <b>901</b> | <b>1002</b> | <b>100%</b>   | <b>11%</b>          |

Source : réponse du ministère des armées au questionnaire budgétaire

Toutefois les auditions menées par les rapporteurs auprès des industriels de la défense (GICAN, GIFAS et GICAT) font apparaître **deux motifs de préoccupations** :

- la part des domaines d'innovation dans le renseignement ainsi que dans le terrestre régresse alors même que pour ce dernier, il est rappelé que les études associées au développement du programme Scorpion ne sont pas terminées. Ainsi que l'a rappelé par ailleurs le chef d'état-major des armées par le concept de « *gagner la guerre avant la*

guerre » décliné dans la doctrine d'emploi des forces terrestres, **la recherche et l'innovation dans la numérisation du champ de bataille et sa déclinaison multi-milieux doivent être renforcées** ;

- d'autre part, il faut tirer parti du retour d'expérience de l'exécution budgétaire de 2020 où 121 M€ d'autorisations d'engagement et 65 M€ de crédits de paiement sur les 821 M€ alloués n'ont pas été consommés au sein du programme 144. Aussi faut-il **rappeler et veiller à ce que la concrétisation budgétaire du milliard d'€ d'études amont soit bien fléchée au sein de ce programme.**

---

## **Il faut conforter les moyens de l'ONERA dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pour 2022-2026**

---

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) est l'opérateur chargé de la recherche fondamentale et de l'innovation dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Il avait été rappelé pour 2021 la « situation anachronique » par laquelle cet opérateur était enfermé dans une logique de décroissance avant la LPM actuelle. L'augmentation de 106 M€ à 110 M€ en 2021 avait été saluée par les rapporteurs comme un « *revirement bienvenu, quoique tardif et limité* ».

Que dire alors de la **prévision, en baisse pour 2022, de la subvention pour charges de service public** (cf. encadré ci-dessous) ? Elle apparaît **contre-intuitive, voire contradictoire, par rapport aux objectifs de renforcement du lien souhaité par le ministère des armées entre l'opérateur et la délégation générale à l'armement (DGA), de participation au plan de relance**, mais aussi d'évolution des effectifs.

### **Chiffres clés de l'ONERA pour 2022**

Le niveau de subvention pour charges de service public de l'ONERA au titre de l'année 2022 s'élève à 108,9 M€, en baisse de -1,1 M€ par rapport à la LFI 2021 (110 M€).

Le budget global de l'ONERA est de 237 millions d'euros, dont plus de la moitié provient donc de contrats commerciaux.

L'ONERA connaîtra une hausse de son plafond d'emplois de +15 ETPT (soit 1775 ETPT pour 2022 contre 1760 ETPT en 2021) afin de pouvoir recruter les personnels lui permettant notamment d'adapter son activité, en cohérence avec les perspectives 2022. Les emplois hors plafond restent stables à 139 ETPT. Au total, le nombre d'emplois rémunérés par l'opérateur passera de 1899 à 1914 ETPT.

Ce sujet prend une acuité particulière puisque le PLF 2022 constituera la première annuité du COP 2022-2026. L'autorité de tutelle inscrit l'ONERA dans une LPM qu'elle qualifie elle-même de « *particulièrement ambitieuse dans laquelle l'Office est sollicité (lancement de grands programmes aéronautiques dont le SCAF, dissuasion, innovation...) dans les perspectives du post-COVID (incertitudes industrielles, mais aussi le plan de relance de l'économie et le 4ème volet du programme d'investissement d'avenir)* ». **Ce contexte justifierait au contraire une progression de la subvention pour la mettre en accord avec les charges nouvelles de service public.**

De plus, la question des recrutements revêt plusieurs dimensions :

- celle du plafond d'emploi, certes en progression, mais qui semble excessivement contraint au regard des « objectifs de valorisation » fixés par la tutelle pour accroître la part des contrats commerciaux. À cet égard, la performance de l'opérateur dans ce domaine est à souligner dans la mesure où il atteindra 140 M€ de prise de commande au cours de l'année ;

- le revers d'une contrainte trop étroite tant en matière budgétaire que d'effectif se matérialise dans le risque de flécher les ressources vers les études de court terme au détriment de la recherche fondamentale et du développement à long terme pour lesquels la subvention publique se justifie. Il est rappelé que des applications duales et concrètes en matière de défense (pales « boomerang » utilisées par le futur hélicoptère H 160, gravimétrie quantique pour des usages spatiaux et le recalage des centrales inertielles) sont issues de la

recherche fondamentale. La décarbonation du transport aérien comme le soutien aux *start up* sont également de nouvelles frontières technologiques à prendre en compte dans le futur COP 2022-2026.

La réponse de la DGRIS selon laquelle les futurs recrutements « *ne pourront être réalisés que sur des ressources contractuelles* » et qu'à cet effet une modification a été portée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour permettre à l'ONERA « *d'esquiver le plafond de recrutement, de bien payer les contractuels et d'embaucher des personnes qualifiées pour des missions limitées dans le temps* » constitue un début bienvenu de solution, mais il ne saurait justifier, à lui seul, la réduction du financement public de la recherche fondamentale et de l'innovation. Il faudrait également permettre à l'office de poursuivre la démarche, amorcée en 2020, de rattrapage des écarts de salaires avec son environnement proche, lesquels seront probablement plus élevées dans les prochaines années.

Les rapporteurs préconisent que **le montant de la subvention pour charge de service public augmente a minima au prorata des charges nouvelles imposées par l'autorité de tutelle**, notamment au titre de la convention ONERA/DGA, du plan de relance et des nouveaux objectifs du COP 2022-2026. Dans le cadre d'un resoclage budgétaire, l'ordre de grandeur indicatif de l'étiage à l'orée du nouveau COP doit continuer à progresser au-delà des 110 M€ et non régresser.

---

## Sécuriser l'accès des PME et PMI de la BITD au financement bancaire

---

Enfin, les rapporteurs pour avis ont souhaité revenir sur **l'impact tangible pour les industries de défense des difficultés d'accès au financement bancaire** par les entreprises de la BITD pour le financement de l'innovation.

Au regard de l'absence de progrès réalisé entre les industries de défense, l'État et les banques autour de cette question, un nouveau tour de table a été réalisé pour faire le point sur les constats effectués à l'occasion de l'examen du PLF 2021 concernant les difficultés rencontrées en particulier par les PME et PMI auprès du secteur bancaire et les 3 préconisations visant :

- à ouvrir un dialogue entre l'Etat, principalement la DG Trésor, le Médiateur national du crédit, l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (APCR), les entreprises de la BITD et les banques ;
- à assumer une pédagogie et une communication autour de l'autonomie stratégique de la France au travers de son industrie de défense ;
- et à la soutenir par divers moyens : souveraineté économique, actions concertées au niveau européen pour s'affranchir des sanctions extraterritoriales américaines, constitution d'une BITD européenne, etc.

Depuis l'an dernier, on peut clairement discerner une **pression accrue du contexte international sur la sphère bancaire**. Sont à l'œuvre des mécanismes classiques tels que le **retrait officiel de certains pays** (la Norvège) **de certaines banques** (HSBC) **du financement d'opérations d'armement**. Sur le front des ONG, la pratique du « *name and shame* » se développe tout particulièrement pour l'application du **traité sur l'interdiction des armements nucléaires** (TIAN) qui est entrée en vigueur le 22 janvier 2021, mais dont il faut rappeler que les pays détenteurs de l'arme nucléaire ne sont pas signataires. Cette pratique vise à **désigner les industries d'armement et les banques qui les financent**.

S'il ne faut pas négliger l'impact de ces pratiques, quel que soit le soutien qui puisse être attribué à leur cause, **la DG Trésor a confirmé qu'en aucun cas les banques françaises ne s'étaient retirées, du moins officiellement du financement des industries de défense**. À la demande insistante des rapporteurs pour avis, l'administration a toutefois livré les conclusions d'une enquête qui confirme et objective le phénomène :

- 40 % des entreprises ne rencontrent pas de difficultés de financement ;

- 60 % en rencontrent avec dans la moitié des cas des difficultés dues à la nature du pays de destination des exportations d'armes (pays sensibles, situation des droits humains, etc.) et dans l'autre moitié des cas des difficultés inhérentes à la surface ou la fragilité financière de l'entreprise (petits contrats, prestations de maintenance, etc.).

Parmi les causes de ce phénomène figure en premier lieu une « **inflation des exigences bancaires** », sous l'effet du développement de l'analyse du risque coût/image et des procédures internes de conformité (*compliance et know your customer*), mais aussi d'un « **double langage** » **défavorable aux PME et PMI** : oui aux « gros contrats qui rapportent », mais non aux petits contrats qui présentent un risque réputationnel supérieur au gain escompté. **Les rapporteurs pour avis ont annoncé « ne pas lâcher l'affaire » et poursuivre leurs consultations sur ce sujet vital pour l'industrie de défense française.**

L'autonomie stratégique en matière de BITD impose une réflexion, d'une part, sur le **respect bancaire des autorisations d'exportation délivrées par la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG)**, d'autre part, sur la **constitution d'un fonds souverain de défense** fédérant et allant au-delà des dispositifs actuels : Definvest et fonds d'innovation de la défense (FID).

## POUR EN SAVOIR +

- Auditions de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le PLF 2022 : Mme Florence Parly, ministre des armées (6 octobre 2021), M. Joël Barre, délégué général pour l'armement (27 octobre 2021)
- Rapport d'information n° 697 (2020-2021) du 16 juin 2021 sur l'actualisation de la loi de programmation militaire 2019-2025 de MM. Christian CAMBON, Jean-Marc TODESCHINI, Pascal ALLIZARD, Mme Marie-Arlette CARLOTTI, M. Olivier CIGOLOTTI, Mmes Hélène CONWAY-MOURET, Michelle GRÉAUME, MM. Joël GUERRIAU, Cédric PERRIN, Yannick VAUGRENARD et Alain CAZABONNE, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées



**Christian Cambon**  
Président de la commission  
Sénateur du Val-de-Marne  
(LR)

Commission des affaires  
étrangères, de la défense et des  
forces armées

[http://www.senat.fr/commission/  
etr/index.html](http://www.senat.fr/commission/etr/index.html)

Consulter le rapport :

[http://www.senat.fr/notice-  
rapport/2021/r21-217-notice.html](http://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-217-notice.html)



**Pascal Allizard**  
Rapporteur  
Sénateur du Calvados  
(LR)



**Yannick Vaugrenard**  
Rapporteur  
Sénateur de Loire Atlantique  
(SER)

